



**HAL**  
open science

## Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ?

Emmanuelle Klinka

► **To cite this version:**

Emmanuelle Klinka. Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ?. *e-Spania - Revue interdisciplinaire d'études hispaniques médiévales et modernes*, 2006, 1, URL : <http://e-spania.revues.org/324>. 10.4000/e-spania.324 . hal-00696615

**HAL Id: hal-00696615**

**<https://hal.science/hal-00696615v1>**

Submitted on 12 May 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

Emmanuelle KLINKA

## Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ?

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Emmanuelle KLINKA, « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », *e-Spania* [En ligne], 1 | juin 2006, mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://e-spania.revues.org/324>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : SEMH-Sorbonne  
<http://e-spania.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://e-spania.revues.org/index324.html>

Document généré automatiquement le 09 juillet 2010.

© e-Spania

Emmanuelle KLINKA

## Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ?

- 1 Si dans les anciens royaumes de Castille et Léon les femmes ont eu accès au pouvoir en l'absence d'héritier masculin ou en attente de la majorité de celui-ci, et s'il y a eu beaucoup de femmes de pouvoir, il est toutefois difficile, excepté pour celles qui sont montées sur le trône, de parler de *pouvoir des femmes* dans l'acception habituelle du terme « pouvoir », comme on parlerait de celui d'un grand seigneur. De fait, le premier pouvoir qui leur est reconnu est d'asseoir leurs familles ou elles-mêmes – comme ce fut le cas, malheureux, d'Urraque de Castille et Léon (1109-1126) avec Alphonse Ier d'Aragon – au sein du jeu complexe des alliances matrimoniales, créant de la sorte des liens présents et futurs d'interdépendance et d'ouverture entre les différentes forces en présence.
- 2 Ceci étant posé, j'avais remarqué dans une étude précédente<sup>1</sup>, à partir de la lecture des ordonnances des Cortès des anciens royaumes de Castille et Léon et de celle de certaines chroniques, en particulier la *Chronique des rois de Castille Ferdinand III, Alphonse X, Sanche IV et Ferdinand IV* de Jofré de Loaysa<sup>2</sup>, contemporaine des faits, comment se dégageait une figure hors du commun, celle de la reine Marie de Molina (1284-1321). En effet, dans ces chroniques, son personnage avait droit à un traitement différent de celui généralement réservé aux femmes, qu'elles fussent reines, princesses, concubines ou même régentes, lesquelles se voient souvent reléguées à l'anecdote ou à la simple énumération généalogique ou chronologique. De ces lectures se dégageait le portrait d'une reine à très forte personnalité, à l'intelligence vive, politique avisée et fine connaisseuse de l'âme humaine, mère dévouée, craignant Dieu et semblant participer au gouvernement en union avec son époux Sanche IV (1284-1295). En ce sens, la chronique de Jofré de Loaysa met d'abord en avant la noblesse de Marie de Molina, et une fois Sanche IV décédé, pendant la minorité de son fils Ferdinand IV, la désigne au moyen d'un vocabulaire qui décline la liste des vertus nécessaires au bon gouvernement du monarque, voire consacre le portrait d'une souveraine d'exception en insistant toujours sur le "sano consilio"<sup>3</sup> de la reine :
- [...] domina laudande, ymo pocius admirande uirtutis [...]<sup>4</sup>;  
 [...] prudens multum et circumspecta domina [...]<sup>5</sup>;  
 [...] cum ibi tunc non esset de baronibus nisi dompnus Didacus supradictus cum aliquibus paucis tamen suis militibus et uassallis, adeo quod tunc consultum et dictum regine predicte quod ipsa una cum filio suo rege Toletum uel ad alium munitum locum accederet, ubi tam uite sue posset quam prefati filii sui prouidere, set ipsa tamquam constans et prudens domina multum de Deo misericordia precipue confidens et sperans se de dicto loco nequaquam tunc uoluit amouere<sup>6</sup>.  
 [...] que magno suo consilio et prudencia tam regem ipsum qua terram suam quasi sola multum laudabiliter, prout melius poterat, gubernabat [...]<sup>7</sup>;  
 [...] paulatim barones et milites multi et quasi omnes ob humilitatem et sagacitatem regine predicte, que cunctis in gradu suo quantum poterat tribuebat et maiora semper omnibus redeuntibus pollicebatur, ad fidelitatem et graciam predicti regis pueri redierunt<sup>8</sup>.  
 Tandem illustris regina mater regis pueri antedicti, tanquam sapientissima domina, procurabat modis omnibus quibus poterat amicos acquirere preffato filio suo regis [...]<sup>9</sup>
- 3 On peut voir là le glissement effectué de la fonction de reine épouse à celle de régente, où l'exercice du pouvoir impose, quel que soit le sexe, une formulation topique, telle que l'ajustement des vertus cardinales – justice, force, tempérance, sagesse, auxquelles vient s'ajouter la crainte de Dieu – sur la figure du monarque, quelles que soient ses spécificités personnelles. Ce portrait flatteur peut, bien entendu, s'expliquer par la contemporanéité du chroniqueur avec les faits narrés et l'influence directe de la reine sur celui-ci, et l'on connaît

mieux aujourd'hui toute la portée de cette dernière. Cependant, c'est le propre de tous ces écrits que d'être au service d'une histoire orientée favorisant un souverain et son lignage. Et si Marie de Molina n'est pas un cas isolé d'exercice féminin du pouvoir, elle l'est beaucoup plus en ce qui concerne le témoignage écrit que l'on possède quant à celui-ci.

4 Par ailleurs, en étudiant plus précisément les formules de présentation du souverain dans les ordonnances des Cortès des anciens royaumes de Castille et Léon<sup>10</sup>, il m'était apparu la volonté, de la part de la reine régente, d'établir la légitimité de son pouvoir sur l'affirmation appuyée, la revendication, du lien direct unissant la figure royale à Dieu. Sa profonde piété affichée rendant intime ce rappel insistant de la fonction du monarque comme vicaire de Dieu, établie précédemment par Alphonse X dans la deuxième des *Sept Parties*<sup>11</sup>, lui offrait la possibilité de s'élever au-dessus des conflits humains tout en dévaluant les prétentions au trône de ses adversaires. En outre, tout en se situant dans un courant de pensée préexistant, elle l'infléchissait vers une autre voie et à son avantage.

5 L'exemple de Marie de Molina ajouté à celui de Bérengère de Castille (1214-1246), d'après ce que j'ai pu en lire dans les chroniques et dans le portrait brossé par G. Martin<sup>12</sup>, me portent à croire que chacune des reines ayant assumé le pouvoir en son nom propre a dû trouver une voie qui lui était singulière afin de renforcer une légitimité qui lui avait été échue par sa naissance ou son mariage, mais qui trop souvent était contestée et en butte aux rébellions des Grands. En effet, même si rien n'était interdit à ces femmes, la fonction royale dans les anciens royaumes de Castille et Léon avait été instaurée sur le modèle wisigothique, apparu sous le règne de Léovigild<sup>13</sup>, du sacre d'un roi guerrier à qui l'on remettait les insignes royaux : l'épée, au même titre que la couronne et le sceptre... Et pour symboliques qu'aient été ces insignes, ils reprenaient toute leur valeur dans ces temps de Reconquête et de guerres civiles, à l'image de ce qui se passe pour Alphonse VIII se préparant à défendre son royaume face aux Almohades tel que nous le décrit la *Chronique latine des rois de Castille* :

Rex autem gloriosus, utpote qui non multum frangebatur aduersis nec nimis extollebatur in prosperis, accinxit se uiriliter ad defendendum regnum suum, ponens spem suam et fiduciam in uirtute Domini nostri Iesu Christi, cuius fidem semper firmissime credidit et contra hereticam prauitatem defendit<sup>14</sup>.

6 Dès lors, il était naturel de trouver des femmes qui, tout en conservant leurs spécificités, s'installaient dans les fonctions normalement réservées aux hommes quand ceux-ci venaient à manquer, afin que le nom hérité ou la fonction à assumer continuent de participer aux événements qui en requéraient la présence et ce, au-delà des contingences humaines. Ainsi est-il possible d'expliquer la présence de la sœur de don Diegue López de Biscaye, Urrique López de Haro, au côté de son frère et de son neveu, au premier rang de l'ost d'Alphonse VIII de Castille lors de la bataille de Las Navas de Tolosa en 1212, relatée par la même *Chronique latine des rois de Castille* :

In prima acie ex parte gloriosi regis erat nobilis uassallus eius, fidelis et strenuus, Didacus Lupi, et cum eo Sancius Fernandi, filius Fernandi, regis Legionis, et Vrrace, sororis eius, et Lupus Didaci, filius eius, et alii consaguinei ipsius et amici et uassalli<sup>15</sup>.

7 Je remarquerais simplement que la formulation de ce passage incite à comprendre ce groupement comme l'expression du ralliement au service du roi de toute une lignée de grands seigneurs à l'exclusion de tout autre référent, d'autant qu'Urrique López de Haro n'est mentionnée qu'à ce moment-là. Un choix délibéré du chroniqueur donc puisque, sauf erreur de ma part, elle a été mariée au comte Nuño de Lara, fils du comte Pierre de Lara, scellant ainsi l'union entre deux des plus grandes familles de Castille ; ce même Nuño de Lara qui s'était emparé du pouvoir en la personne d'Alphonse VIII lors de sa minorité, et qui sera le père d'Alvare Nuñez de Lara, marié, pour sa part, à Urrique Díaz de Haro<sup>16</sup>, lequel suivra

l'exemple de son père avec le jeune roi Henri Ier, privant ainsi la reine Bérengère de son droit de tutelle...

- 8 Il est néanmoins un autre exercice du pouvoir au féminin, moins éclatant mais tout aussi effectif, qui constituerait une sorte d'écriture en négatif des chroniques. J'ai dit plus haut comment les femmes, y compris les plus proches du roi, sont le plus souvent passées sous silence, de telle sorte que l'on n'a plus de leur vie que la mention de leur mariage et de son corollaire, une fois l'alliance ainsi établie -les naissances qu'elles ont données-, et celle de leur disparition. De ce fait, elles sont confinées au repère généalogique structurant la lignée, ce qui est tout à fait compréhensible quand il s'agit d'écrits postérieurs qui n'ont plus que le souci de la constitution succincte d'une suite logique de personnes et de faits conduisant au souverain régnant. C'est beaucoup plus troublant lorsqu'une chronique contemporaine de ses personnages et de leurs actions en élude certains. Je pense, en particulier, à la *Chronique de l'Empereur Alphonse VII*<sup>17</sup> qui présente une histoire qu'il faut lire en négatif à travers le filtre du témoignage officiel. Première disparition, donc, de cette chronique, celle d'Urrique de Castille et Léon qui est seulement évoquée comme repère généalogique situant Alphonse VII : « regis hispanorum, filii Raymundi comitis et serenissime regine domne Vrrace »<sup>18</sup>. Celle-ci est également évoquée pour fixer dans le temps un événement souvent récurrent, en l'occurrence les expéditions almoravides :

Factum est autem in diebus regine domne Vrrace : rex Sibilie et rex Cordube et ceteri reges et principes Moabitarum, qui erant in terra Agarenorum, congregata magna multitudine militum et peditum et balistorum, uenerunt in terram Toleti et pugnando ceperunt castellum, quod uocatur Aurelia, et fecerunt magnam cedem Christianorum et alios captiuauerunt<sup>19</sup>.

- 9 Ainsi la rébellion du comte Gonzalve Peláez<sup>20</sup>, ou encore les conflits territoriaux avec Alphonse Ier d'Aragon :

At rex Aragonensium tenebat Carrionem et Castrum Felici aliaque castella per circuitum munita et Burgensem ciuitatem cum Villa Francorum de Monte de Auca et Najaram cum Belliforato et alia oppida et uillas uallatas et muratas multas per circuitum, que omnia regine Vrrace bello et timore abstulerat [...] <sup>21</sup>,

- 10 tout ceci induisant la lutte armée d'Alphonse VII contre son beau-père et cousin... À ce propos, la formule "timore abstulerat" est l'un des très rares indices écrits de jugement de la personne et du règne d'Urrique dans toute la chronique, soulignant sa faiblesse de femme, sa non perfection naturelle de monarque, alors que les premiers chapitres sont consacrés à la pacification du royaume par le nouveau souverain et à la soumission des rebelles, de la cérémonie du couronnement dans la ville de Léon<sup>22</sup> à la paix retrouvée :

Et directa est salus et pax magna in uniuerso regno suo et omnes habitatores ceperunt edificare domos et plantare uineas et omnia arbusta et populare totam terram, quam rex Aragonensis destruxerat. Et facta est magna letitia in omni regno suo, qualis non fuit ex quo rex Adefonsus auus suus defunctus est usque ad tempus illius<sup>23</sup>.

- 11 Ainsi, rien n'est directement dit du règne d'Urrique, mais tout est plutôt évoqué par contraste, les silences laissant entrevoir la nécessité de taire les conflits : que ce soit pour ménager les susceptibilités des Grands ayant pris part aux luttes et toujours prompts à la révolte, ou pour ne pas entacher la figure du roi par le rappel des insuffisances de la défunte reine, ou encore parce que ce dernier y serait par trop mêlé, à moins qu'il n'ait ressenti la nécessité, pour mieux asseoir son autorité, d'écarter le souvenir d'une figure qui lui ferait trop d'ombre tout en la chargeant du poids de tous les dysfonctionnements. Quant à la *Chronique latine des rois de Castille*, postérieure, puisque composée entre 1213 et 1239, elle sera expressément plus dure envers la reine qu'elle accusera de mauvais gouvernement, sous prétexte qu'elle se serait laissée guider par ses faiblesses et ses passions<sup>24</sup>, grossissant ces accusations pour ne retenir aucune autre facette de son règne... En revanche, l'auteur de cette chronique reviendra

ensuite sur le problème, à ses yeux, de la légitimité contestable d'Urrique en affirmant que si le royaume était en butte aux agressions d'Alphonse Ier d'Aragon, c'était du fait de l'absence de son "défenseur légitime", le futur Alphonse VII encore enfant<sup>25</sup>.

- 12 Autres effacements dans la *Chronique de l'Empereur Alphonse VII*, et majeurs, ceux de la reine Bérengère, l'épouse d'Alphonse, et de Sancie, sœur de l'empereur. La première présentation de l'une et l'autre est conjointe et correspond à l'évocation des noces royales (I 12) :

Et in era CLXVI post millesimam et in mense novembris Rex Legionensis dominus Adefonsus duxit uxorem per mare filiam Raymundi comitis Barcinonensis nomine Berengariam, puellam paruulam, totam pulchram et decoram nimis, amatricem castitatis et ueritatis et omnium timentium Deum, cum qua fecit nuptias in Saldania et, gratias Deo, genuit ex ea filios. Omnia ergo quecumque rex faciebat, in primis habebat consilium cum uxore sua et cum germana sua infante domina Sanctia, que habebat magnum consilium et salubre, et omnia consilia earum prospere eueniebant regi et multa prouidebant. Et erant timentes Deum multum et edificatores ecclesiarum Dei et monasteriorum monachorum et gubernatrices orphanorum et pauperum et amatores omnium timentium Deum<sup>26</sup>.

- 13 Toutes deux sont présentées de façon très élogieuse, dans un double portrait synthétique qui n'est pas sans rappeler celui de Marie de Molina, et qui plus est, bénéficient de la référence explicite à un roi demandeur de conseils auprès d'elles et les prenant en compte. Pourtant, elles sont quasiment absentes de la chronique : on ne compte en effet que huit apparitions de chacune d'elles dont quatre ensemble. Et seules certaines facettes, très précises, des actions auxquelles il est fait allusion dans ce portrait, vont être relatées. Le reste, patronage religieux et artistique par exemple, sera tu.
- 14 Leur seconde apparition conjointe correspond à un moment délicat du règne d'Alphonse VII, celui de la tentative de soumission de l'un de ses derniers vassaux rebelles, le comte Gonzalve Peláez, vaincu par les armes en 1133, et de la recherche des moyens pour ce faire :

[...] Sed rex uocauit sororem suam infantem domnam Sanctiam et uxorem suam domnam Berengariam et alios consiliarios, quos prudentes in talibus negotiis cognouerat, consilioque accepto cum eis, accepit de comite Pruanzam et Buangam et Albam de Quiros et iussit ei dare quod petierat, scilicet Lunam. Hoc autem factum est ne iterum rebellaret, sicuti rebellauerat regine domne Vrrace, que prius dederat ei honorem<sup>27</sup>.

- 15 Cette indication démontre, s'il en était besoin, l'importance de l'avis des deux femmes qui ne pourrait être efficace s'il n'était éprouvé par la profonde connaissance des personnes, des situations et des enjeux impliquant la pérennité du royaume, ce qui ne peut être obtenu que par la force de l'habitude. Or, aucun autre passage ne reproduit une situation similaire en nommant expressément l'infante ou la reine. Quelle en est donc la raison, quand tout le premier livre de la chronique est dédié aux problèmes rencontrés par Alphonse VII pour pacifier son territoire de l'intérieur et pour le défendre contre les agressions extérieures des rois de Navarre et du Portugal ?
- 16 La troisième apparition commune de Bérengère et de l'infante Sancie correspond à la célébration du concile de 1135 dans la ville de León, consacrant Alphonse VII empereur en présence de tous les nobles et dignitaires ecclésiastiques de son royaume, ainsi que du roi Garcia IV de Navarre venu chercher auprès de lui la reconnaissance de son titre royal que lui refusait la Papauté. La reine et l'infante sont donc toutes deux en représentation officielle, une situation à laquelle elles ne peuvent se soustraire, et sont donc citées au même titre que les autres grands dignitaires<sup>28</sup>. Par contre, le second jour, jour de la proclamation, on assiste à un glissement dans l'énumération des participants. Bérengère, qui va désormais être désignée comme l'impératrice, n'est plus mentionnée : est-elle implicitement liée à la présence de son époux l'empereur ou est-elle absente, et pourquoi ? Quant à Sancie, elle est discrètement mise en avant par le rappel de sa présence au côté du roi Garcia, ce qui induit qu'elle pourrait être

l'un des artisans de la présence du roi navarrais à cette cérémonie où tous les autres rois et seigneurs s'étant soumis à l'autorité de l'empereur ne sont qu'évoqués :

Secunda uero die, qua aduentus sancti Spiritus ad apostolos celebratur, archiepiscopi et episcopi et abbates et omnes nobiles et ignobiles et omnis plebs iuncti sunt iterum in ecclesia beate Marie et cum rege Garsia et cum sorore regis, diuino consilio accepto, ut uocarent regem imperatorem pro eo quod rex Garsias et rex Zafadola Sarracenorum et comes Raymundus Barchinonensium et comes Adefonsus Tolosanus et multi comites et duces Gasconie et Francie in omnibus essent obedientes ei<sup>29</sup>.

- 17 Seul seigneur dont la participation est décrite, et ainsi attestée, Garcia permet à Alphonse VII d'affirmer physiquement sa suprématie sur les princes cités grâce à la matérialisation du lien de vassalité concrétisé par sa présence active :

Et induto rege capa optima miro opere contexta, imposuerunt super caput regis coronam ex auro mundo et lapidibus pretiosis et, misso sceptro in manibus eius, rege Garsia tenente eum ad brachium dextrum et Arriano episcopo Legionensi siniestrum, una cum episcopis et abbatibus deduxerunt eum ante altare sancte Marie cantantes : "Te Deum laudamus" usque ad finem et dicentes : "Viuat Adefonsus imperator !" <sup>30</sup>.

- 18 Le dernier passage qui cite les deux femmes, mais séparément, dépeint les noces d'Urrique, fille illégitime de l'empereur, avec Garcia IV de Navarre (1144), veuf depuis peu (1141). C'est à titre différent qu'elles assistent chacune à cette union devant favoriser et assurer la paix entre les deux royaumes : Bérengère, en tant qu'épouse d'Alphonse VII et impératrice de Léon, Sancier, du fait du parrainage qu'elle assurait depuis la plus tendre enfance de sa nièce<sup>31</sup> jusqu'à ses noces, où elle supplée la présence de la mère naturelle et de ce fait donne symboliquement sa propre légitimité d'infante de Castille et Léon à Urrique<sup>32</sup>.

- 19 Après cet hymen, par lequel se termine le Livre I, le personnage de Sancier sera totalement effacé de l'espace de la narration, ce qui n'est pas le cas de Bérengère qui retrouvera un autre protagonisme dans le Livre II. Ce sera d'abord lors du siège de Tolède de 1139<sup>33</sup>, puis lors du retour triomphal des troupes tolédanes de la bataille de Montiel en 1143<sup>34</sup>. L'épisode du siège de Tolède la dépeint sauvant la ville de l'attaque des troupes almoravides et hispano-musulmanes menées par le roi Ali (1106-1143). L'empereur étant absent, elle assume naturellement la charge de commandant suprême et la défense de la ville. Dans ce dessein, elle va orchestrer une mise en scène corroborant ses dires et se servir du code de l'honneur chevaleresque en le retournant contre les assaillants, lesquels, confondus par l'indignité et la honte de s'attaquer à une femme entourée de ses suivantes, plutôt qu'à l'empereur en personne et à son ost, vont abandonner leur entreprise :

[...] sed in ciuitate erat imperatrix donna Berengaria cum magna turba militum et ballistorum et peditum, qui sedebant super portas et super turres et super muros ciuitatis et custodiebant eam. Hoc uidens imperatrix misit nuntios regibus Moabitarum, qui dixerunt eis : "Hoc dicit uobis imperatrix, uxor imperatoris : nonne uidetis quia contra me pugnatis, que sum femina, et non est uobis in honorem ? Sed si uultis pugnare, ite in Aureliam et pugnate cum imperatore, qui cum armatis et paratis aciebus uos expectat". Hoc audientes reges et principes et duces et omnis exercitus eleuauerunt oculos suos et uiderunt imperatricem sedentem in solio regali et in conuenienti loco super excelsam turrem, que nostra lingua dicitur alcaçer, et ornatam, tanquam uxorem imperatoris, et in circuiitu eius magna turba honestarum mulierum cantantes in tympanis et citaris et cymbalis et psalteriis. Sed reges et principes et duces et omnis exercitus, postquam eam uiderunt, mirati sunt et nimium sunt uerecundati et humiliauerunt capita sua ante faciem imperatricis et abierunt retro et deinde nullam causam leserunt et reuersi sunt in terram suam, collectis a se suis insidiis, sine honore et uictoria<sup>35</sup>.

- 20 On remarquera à ce propos comment Bérengère, en s'installant dans un rôle masculin – la défense de la ville – et en sauvant cette dernière grâce à son habileté politique, permet au narrateur de la chronique de faire d'elle une description qui se situe entre le portrait hagiographique et celui d'une héroïne épique.

21 Enfin, suppléant une autre fois son époux absent et se conformant ainsi à ses fonctions, elle recevra<sup>36</sup> les chrétiens vainqueurs revenant de la bataille de Montiel, chargés de butin et arborant sur les piques de leurs lances les têtes coupées des chefs militaires musulmans. Ce n'est qu'une fois qu'Alphonse VII sera de nouveau présent à Tolède qu'elle reprendra une caractéristique féminine topique : l'exercice de la compassion, qui n'avait plus de place jusque-là :

Iussit autem Munio Adefonsi suspendi capita regum et cetera capita principum et ducum in summa arce Toleti, ut omnibus Christianis, Moabitibus et Agarenis manifestum signum esset auxilii Dei. Et transactis autem aliquot diebus, imperatrix misericordia magna mota iussit capita regum deponi et precepit Iudeis et Sarracenis medicis ea ungere mirrha et aloes et inuolui in pannis optimis et mittere in arcis laboratis ex auro et argento. Deinde imperatrix honorifice misit ea in Cordubam reginis uxoribus eorum regum<sup>37</sup>.

22 Ainsi, ce qui semble ressortir de ces extraits et caractériser le rôle de Bérengère et de Sancier est le fait d'assurer une aide à la cohésion des actes officiels de l'empereur. Cela paraît particulièrement important en ce qui concerne le conseil du souverain, voire la diplomatie active, et se concentre dans le Livre I dédié au récit de la pacification du royaume. Et s'il est également fait référence à d'autres conseillers ou diplomates, en l'absence de l'impératrice ou de l'infante, leurs interventions sont également peu fréquentes et se concentrent principalement dans cette même première partie. Ces derniers sont parfois nommés, ainsi l'évêque de Compostelle, don Diègue Gelmírez († 1139), qui officie au tout début du règne d'Alphonse VII selon la chronique<sup>38</sup> et œuvre à la phase de pacification succédant immédiatement à son couronnement (1126-1127). Puis vient le roi hispano-musulman Zafadola qui le conseille dans l'importante expédition de 1133 contre les Almoravides, au cours de laquelle l'empereur s'entoure de guerriers : comtes, nobles et ducs pour monter sa stratégie d'attaque<sup>39</sup> (cette même convocation d'un conseil de guerre se retrouvera par deux fois dans la seconde partie<sup>40</sup>). Enfin, le comte de Toulouse Alphonse Jourdain, cousin maternel de l'empereur, qui est à l'origine de la paix avec la Navarre (1140) et du mariage entre le roi navarrais García IV et Urrique, la fille illégitime de l'empereur<sup>41</sup>. Il y a encore les avis et les négociations qui ont débouché sur la paix de Tamara avec Alphonse Ier d'Aragon en 1127<sup>42</sup>, sur celle de 1140 avec le Portugal, où l'on voit l'empereur en déléguer tout le déroulement<sup>43</sup> à ses diplomates, et sur l'alliance et la vassalité des rois hispano-musulmans en 1133<sup>44</sup>, qui toutes sont l'œuvre des "nobles"<sup>45</sup> et des "fidèles"<sup>46</sup> conseillers anonymes. Mais il est difficile d'oublier la possible part des femmes étant donnée leur précédente implication. Par ailleurs, l'ultime négociateur évoqué<sup>47</sup>, Arnald, évêque d'Astorga et présumé auteur de la chronique, se verra confier la mission de rallier aux forces de l'empereur celles du comte de Barcelone et roi d'Aragon depuis son mariage avec l'infante Pétronille en 1137, Raymond Bérenger IV, frère de l'impératrice, et de Guillaume, seigneur de Montpellier, afin qu'ils "sauvent leur âme" par la conquête d'Almeria aux côtés également des Pisans et des Génois. Y a-t-il là influence de Bérengère dans le choix des alliés de l'empereur ? C'est fort probable, sinon certain.

23 Quoi qu'il en soit, les conseillers masculins, à l'exemple de l'impératrice et de l'infante, sont quasiment absents de la seconde partie. Cela est sans doute voulu et dû au découpage en deux livres de la chronique : le premier narrant la pacification du royaume, le second l'entreprise de reconquête sur les maures d'Alphonse VII en deux parties parallèles, dont les événements sont chronologiquement mêlés et artificiellement séparés<sup>48</sup>. En outre, la thématique de la deuxième partie empiète sur le Livre I, et prend le pas sur celui-ci, avec la relation de l'expédition d'Alphonse VII contre Séville en 1133. Tout cela est destiné à mettre en avant l'entreprise de Reconquête effectuée par le monarque de Castille et Léon en faisant valoir sa stature de guerrier et de chef militaire, tel que pouvait l'être son grand-père Alphonse VI, modèle référentiel chevaleresque et royal incontesté. En ce sens, une deuxième lecture de la *Chronique*

met en valeur la formation progressive du souverain qui atteint une position magnifiée : « terreur des ismaélites »<sup>49</sup>, puis exerce la plénitude de son pouvoir en étant seul juge de ses décisions et de ses actions, apparemment dégagé de quelque influence extérieure que ce soit, et qui envoie de son propre chef son légat, l'évêque Arnald, auprès des seigneurs chrétiens en vue de la prise d'Almeria.

24 Je terminerai par l'évocation d'une dernière absence : celle des fils héritiers d'Alphonse VII, les futurs Sanche III de Castille et Ferdinand II de Léon, nés respectivement vers 1135 et 1137. Ces derniers ne sont qu'indistinctement évoqués dans le portrait de présentation de la reine<sup>50</sup>, puis l'aîné, Sanche, est désigné lors du don de la ville de Rueda que lui fait son père<sup>51</sup> après l'avoir lui-même reçu du Zafadola ; enfin, à travers l'évocation de la figure de son tuteur, Gutierre Fernández, l'infant est cité une dernière fois dans le *Poème d'Almeria*<sup>52</sup>.

25 Pour quelle raison, alors que leur existence est capitale pour la lignée royale, et qu'elle donne sa légitimité à leur mère l'impératrice, leur naissance n'est-elle pas relatée, alors que l'est celle d'Urrique, la fille illégitime de l'empereur, ainsi que son mariage ? Sans doute à cause de la conception même de la chronique dont le Livre I s'achève – au prix d'une distorsion chronologique et d'une parenthèse – par l'instauration de la paix dans tout le royaume, paix qui se trouve renforcée par les noces d'Urrique et de Garcia IV de Navarre. En effet, le traité de paix évoqué est celui de 1140 qui était assorti de la promesse de mariage entre l'infant Sanche et Blanche de Navarre, fille de Garcia. Quant aux noces d'Urrique, elles eurent lieu quatre ans plus tard, après que la paix eut plusieurs fois vacillé. De fait, tout le Livre I conduit peu à peu à l'annonce de cet événement : la paix restaurée durablement grâce à la volonté et à l'action politique du monarque de Castille et Léon.

26 De façon similaire, le Livre II offre une vision consécutive de l'effort de Reconquête, débutant par l'offensive du roi Ali sous le règne d'Urrique, puis continuant par les premières expéditions guerrières d'Alphonse VII et aboutissant à une entreprise élargie, vraisemblablement sur le conseil de Bérengère, à la couronne d'Aragon et aux alliés naturels de celle-ci, les Pisans, les Génois ainsi que les Francs. Ce second livre atteint donc son point culminant avec le *Poème d'Almeria*, c'est-à-dire avec la construction épique de l'action et de la figure de l'empereur Alphonse VII – quoique cela reste une supposition puisqu'il est brusquement interrompu au milieu du vers 386 et n'offre que la description de ceux qui ont participé à la conquête. Destinée à asseoir la suprématie du souverain, la *Chronique* propose ainsi une reformulation du fait historique au profit d'un moment donné et d'un seul homme, l'empereur Alphonse VII, ou plutôt l'empreinte de son souvenir magnifié, héroïque. Cette construction, fruit de l'écrit, ne peut se faire qu'au prix de l'effacement total de tous ceux y ayant concouru sur un pied de relative égalité. Pour cette raison, on retrouve nommément les grands seigneurs s'étant illustrés militairement puisqu'ils participent à la gloire du monarque en s'insérant dans la hiérarchie chevaleresque que le souverain domine. Il en va de même pour les rebelles, les traîtres qui sont châtiés ou écartés, tout au moins des écrits. Par contre, les conseillers, négociateurs et diplomates, dont les femmes font partie, ont une place à part. Œuvrant au profit du monarque, ils peuvent être aussi à l'origine de sa perte par une mauvaise influence ou en se montrant plus avisés que lui. Et justement, à l'instar des traités négociés oralement, puis écrits et enfin marqués du sceau du souverain, ce que montre la *Chronique de l'Empereur Alphonse VII*, c'est la façon dont celui-ci s'approprie par l'écrit les entreprises orales dans lesquelles semblent confinées la reine et l'infante qui, toutes deux, concourent au prestige du roi en disparaissant volontairement au terme d'une sorte de conflit d'autorité entre deux traditions incompatibles, mais dépendant l'une de l'autre, l'oralité et l'écrit. Ainsi, souvent instigatrices, ces femmes paraissent œuvrer à la stabilité du royaume au même titre qu'elles en assurent la postérité, mais dans l'ombre de l'écrit, par les constructions orales qui s'oublent dès lors qu'elles ne sont plus dites. On ne peut donc pas parler de femmes politiquement effacées mais plutôt de femmes institutionnellement oubliées. Et la

mort prématurée de Bérengère en février 1148 ou 1149 y a sans doute encore contribué. Toutefois, une dernière question se pose, celle du rôle de Bérengère dans l'élaboration de la *Chronique*. En effet, il est étonnant, sans même établir de lien avec son brusque arrêt, qu'il ne soit fait dans cet écrit aucune mention, ni une quelconque allusion, au décès de l'impératrice ni au remariage vers 1152 d'Alphonse VII... Ici encore, la lacune de l'écrit s'impose. Enfin, il me semble que la femme qui a fait basculer cet état de choses a été la reine Marie de Molina qui s'est emparée de l'écrit et l'a influencé à son profit. De ce fait, elle est la première à avoir laissé une trace semblable à celle de ses homologues masculins.

---

### Notes

1 Emmanuelle KLINKA, « Les enjeux du portrait dans l'Espagne médiévale » in : *Images et mémoire(s)*, actes des 3<sup>e</sup> journées du GRIMH, Université Lumière-Lyon 2, 21-22-23 novembre 2002, *Les Cahiers du GRIMH*, 3, 2003, p. 353-362.

2 Jofré de LOAYSA, *Crónica de los reyes de Castilla Fernando III, Alfonso X, Sancho IV y Fernando IV*, Antonio GARCÍA MARTÍNEZ (éd.), 2<sup>e</sup> édition, Murcie : Academia Alfonso X el Sabio, 1982. Voir aussi : *Crónica de Alfonso X, Sancho IV y Fernando IV. Crónica de Alfonso XI*, (Fernández de Heredia (¿ ?)), BN Madrid, ms. 10132, s. XIV.

3 J. de LOAYSA, *op. cit.*, p. 206, par. 86.

4 *Ibid.*, p. 162, par. 59.

5 *Ibid.*, p. 164, par. 60.

6 *Ibid.*, p. 180, par. 70.

7 *Ibid.*, p. 184, par. 73.

8 *Loc. cit.*

9 *Ibid.*, p. 190, par. 76.

10 Cf. par exemple l'ouverture de l'ordonnance des Cortès de Palencia de 1313 : « *Enel nombre de Dios padre e fijo e espiritu santo que son tres personas e un Dios, e dela uirgen Maria su madre que nos tenemos por sennora e por auogada en todos nuestros fechos, queremos que seppan por este nuestro priuilegio los que agora son e eran daqui adelante, como nos don Fernando por la gracia de Dios Rey de Castiella de Toledo [...] : por que sabemos que es seruicio de Dios e nuestro e muy gran pro de todos los de nuestros rregnos, e meioramiento del estado de toda nuestra tierra, et auiendo uoluntad de fazer bien e merced a todos los conseios de nuestros rregnos, con consseio de la Reyna donna Maria nuestra madre [...] ordenamos...* » in : *Cortes de los antiguos reinos de León y de Castilla*, Madrid, Real Academia de la Historia, 1861, p. 130.

11 ALPHONSE X, *II<sup>e</sup> Partida*, I, 5.

12 Georges MARTIN, « Berenguela de Castilla (1214-1246) » in : *Gobernar en Castilla durante la Edad Media : El papel de las mujeres I*, Madrid : Casa de Velázquez, 17-19/01/2005 ; et Séminaire d'études médiévales hispaniques, Paris : Colegio de España, décembre 2004.

13 Luis GARCÍA de VALDEAVELLANO, *Curso de historia de las Instituciones españolas – De los orígenes al final de la Edad Media*, 3<sup>e</sup> édition, Madrid : Alianza Editorial, 1993, p. 423-439.

14 Juan de OSMA, *Chronica regum Castellae*, Luis CHARLO BREA (éd.), Cadix : Servicio de publicaciones de la Universidad, 1984, p. 17.

15 *Ibid.*, p. 33.

16 *Ibid.*, p. 88 : le mariage y est évoqué comme une union stratégique destinée à aller à l'encontre du pouvoir royal.

17 Antonio MAYA SÁNCHEZ, *Chronica Adefonsi Imperatoris*, in Emma Falque, Juan GIL, Antonio MAYA SÁNCHEZ (éd.), *Chronica Hispana saeculi XII*, Turnhout : Brepols (Corpus Christianorum. Continuatio Medieualis, LXXI), 1990, p. 147-248. Désormais CAI pour les notes, *Chronique* dans le texte.

18 CAI, I 33 ; voir aussi : Prefatio, I 1 ; II 1.

19 *Ibid.*, II 12.

20 *Ibid.*, I 45.

21 *Ibid.*, I 7.

22 *Ibid.*, I 1-26.

23 *Ibid.*, I 26.

24 J. de OSMA, *Chronica regum Castellae*, p. 3-4 : « <M>ortuo uero supradicto rege Alfonso qui Toletum ceperat, filia eius Vrraca regina supradicta ipsi successit in regno, quod postea pessime administravit. Nupsit quidem post mortem patris Alfonso, regi Aragonum, filio regis Sancii [...] Sed ipso despecto et derelicto diuertit ad alia indigna relatu. <E>a igitur tempestate predictus Alfonsus, rex Aragonum, tactus animi dolore intrinsecus, intravit in Castellam cum multitudine armatorum, et multa mala intulit regno Castelle. Multas siquidem munitiones et castra plurima tenebant homines eius in regno Castelle, que iam dicta regina tradiderat eidem regi : unde facta est turbatio magna et guerra longo tempore durans et ualde dampnosa in toto regno Castelle. Conuenientes Castellani autem cum comite Gomicio, qui dictus est de Campo Spine, qui nimis familiaris erat regine ultra quam decuit, pugnaverunt contra sepedictum regem Alfonsum iuxta Sepeluegam, ubi et uicti sunt ab eo, et predictus comes interfectus est. Ipsa uero regina recepit comitem Petrum de Lara, patrem comitis Malrici et comitis Nunii et comitis Aluari, in nimiam familiaritatem, et ex ea dicitur suscepisse filium nomine Ferrando Furtado ».

25 *Ibid.* p. 4. : « Sepedictus autem Alfonsus, rex Aragonum, interim per satellites suos et per se ipsum quandoque, in regnum Castelle crassabatur totam terram miserabiliter deuastando, utpote destitutum legitimo defensore. Filium siquidem predictae regine Vrrace et comitis Remondi, scilicet Alfonsus, qui postea dictus est Imperator, nondum peruenerat ad annos pubertatis, sed in Gallecia nutriebatur ».

26 *CAI*, I 12.

27 *CAI* I 45.

28 *CAI* I 69.

29 *CAI* I 70.

30 *Op. cit.*

31 Parrainage évoqué : I 32.

32 *CAI* I 92-94.

33 *CAI* II 55.

34 *CAI* II 75-79.

35 *CAI* II 55.

36 *CAI* II 75-76.

37 *CAI* II 79.

38 *CAI* I 3, 5.

39 *CAI* I 33.

40 *CAI* II 36, 40.

41 *CAI* I 92-94.

42 *CAI* I 11.

43 *CAI* I 85 : « Rex autem, consilio audito principum suorum, placuit ei et misit nuntios de maioribus domus sue ad imperatorem, qui ei dicerent supradicta uerba de pace regum. Quibus auditis, imperator placuerunt ei. Post hec nuntii regis receperunt fidem a principibus ut haberent pacem inter se, usquequo supradicta pax aut completeretur aut, quod Deus non permittat, negaretur. Tunc denique principes imperatoris abierunt in castra regis et similiter acceperunt fidem a principibus regis, sicut illis dederant ».

44 *CAI* I 33.

45 *CAI* I 11, 85, 86.

46 *CAI* I 41.

47 *CAI* II 108.

48 La chronique couvre le règne d'Alphonse VII depuis son début en 1126 jusqu'en 1147, date de la conquête d'Almeria. Le Livre II remonte à la mort d'Alphonse VI en 1109.

49 *CAI* II 107.

50 *CAI* I 12.

51 *CAI* I 29.

52 Juan GIL, *Prefatio de Almaria*, in E. FALQUE, J. GIL, A. MAYA SÁNCHEZ (éd.), *Chronica Hispana saeculi XII*, Turnhout : Brepols (Corpus Christianorum. Continuatio Medievalis, LXXI), 1990, p. 249-167, p. 264, v. 281.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Emmanuelle KLINKA, « Le pouvoir au féminin dans la Castille médiévale : une deuxième voie ? », *e-Spania* [En ligne], 1 | juin 2006, mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://e-spania.revues.org/324>

---

### ***À propos***

**Emmanuelle KLINKA**

Université du Littoral, SEMH-Sorbonne (CLEA, EA 2559), SIREM (GDR 2378, CNRS)  
eklinka@club-internet.fr

---

### ***Droits d'auteur***

© e-Spania

---

### ***Résumé / Resumen***

Comment définir le lien entre femme et pouvoir dans les anciens royaumes de Castille et Léon ? Y a-t-il un exercice spécifique du pouvoir par les femmes ? Les chroniques n'en offrent qu'une vision très lacunaire et la *Chronica Adefonsi Imperatoris* en est un exemple intéressant du fait même de l'*a priori* idéologique qui préside à sa composition. Je me suis donc intéressée au traitement particulier que cette chronique réserve au protagonisme féminin.

**Mots clés :** Castille et León, Bérengère épouse d'Alphonse VII l'Empereur, Sancia sœur d'Alphonse VII l'Empereur, Urraque de Castille et León, femmes et pouvoir

¿Cómo definir el vínculo entre mujer y poder en los antiguos reinos de Castilla y León? ¿Existe un ejercicio del poder por las mujeres? Sólo ofrecen las crónicas una visión muy lagunosa y la *Chronica Adefonsi Imperatoris* es un interesante ejemplo por el *a priori* ideológico que rige su composición. Me interesé pues por el particular tratamiento que esta crónica reserva al protagonismo femenino.

**Palabras claves :** Castilla y León, Sancha hermana de Alfonso VII el Emperador, Urraca de Castilla y León, mujeres y poder, Berenguela esposa de Alfonso VII el Emperador